

PROJET

Candidature experts associés

Notice d'information et consentement éclairé

L'Ecole Nationale de Formation de l'Enseignement Agricole de Toulouse-Auzeville est missionnée pour mettre en place le dispositif experts associés de l'enseignement agricole sur plusieurs années. Des expert.e.s sur les thématiques relatives aux transitions sont donc invité.e.s à candidater pour contribuer au dispositif.

Vous êtes invité à candidater à ce dispositif. Avant d'accepter d'y participer, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugez utiles.

Personne référente du projet pour l'ENSFEA :

Thomas Merrien, chargé de projet du dispositif experts associés
thomas.merrien@ensfea.fr
06.74.70.94.44 / 05.61.75.32.89.

Bénéfices attendus de ce projet :

Le dispositif experts associés de l'enseignement agricole va permettre de créer un pool d'experts pour accompagner l'enseignement agricole sur les sujets relatifs aux transitions agroécologiques, climatiques, alimentaires, numériques et énergétiques. Cela permettra d'appuyer l'enseignement agricole dans ses missions, notamment, de formation et de participation à l'animation et au développement des territoires, et de contribuer à la formation des nouvelles générations d'acteurs du monde agricole.

Ce que l'on attend dans votre candidature :

Si vous acceptez de candidater pour devenir experts associés de l'enseignement agricole, il vous sera demandé de fournir des informations relatives :

- A votre identité (Nom, Prénom)
- A votre profession (poste, commune où se situe votre bureau)
- A vos contacts professionnels (mail, téléphone)
- Aux thématiques d'expertise sur lesquels vous souhaitez vous positionner
- A vos préférences sur le niveau de mobilité que vous souhaitez avoir, les publics auprès desquels vous ne préférez pas intervenir, les formats d'intervention que vous ne souhaitez pas réaliser

- A votre expertise via un CV et une preuve d'expertise (sourcée) sous forme d'une note rédigée de 2 pages maximum explicitant votre expertise dans les domaines que vous souhaitez faire reconnaître
- A votre expérience dans la médiation (courte description optionnelle)
- A toutes autres données que vous souhaiteriez nous faire parvenir

Votre candidature sera ensuite transmise à nos services afin que nous l'évaluions et que nous validions ou non votre participation au dispositif.

Les données concernant les thématiques d'expertise, le sexe, la région géographique et le nombre d'interventions réalisées sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques sur le dispositif. Toutefois, tout rapport ou analyses statistiques sur la base de ces données seront anonymisés.

Processus si votre candidature est retenue :

Dans le cas où votre candidature serait retenue, vos données seront incorporées à notre base de données interne uniquement accessible par les services en charge du dispositif qui nous permettent de mettre en adéquation vos expertises avec les demandes d'intervention faites par les établissements d'enseignement agricole. L'ensemble des frais de mission (déplacement, logement, alimentation) sera pris en charge par le budget du dispositif selon les modalités définies dans le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ainsi que dans l'arrêté du 8 juillet 2022 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et collaborateurs du ministère chargé de l'agriculture.

Au préalable et à l'issue d'un séminaire initial de formation il vous sera demandé de signer une charte d'engagement déontologique afin de pouvoir être labellisé experts associés de l'enseignement agricole.

Par la suite, en vue de la préparation des interventions des experts associés dans les établissements, les questions liées à d'éventuels aménagements nécessaires à la bonne intervention de l'expert associé pourront être abordés à l'oral sans en garder de trace écrite.

Vos droits :

- 1/ Votre contribution à ce dispositif est volontaire.
- 2/ Vous pouvez vous retirer de ce dispositif à tout moment.
- 3/ La décision de candidater, de refuser ou de cesser votre participation n'aura aucun effet.

La base légale de votre participation à ce projet s'appuie sur la base légale du consentement.

Seules les personnes en charge de ce dispositif auront accès aux données recueillies, cela concerne des personnels de l'ENSFEA, de la DGER du MASAF. Par ailleurs, si vous êtes issus d'un organisme signataire d'une convention relative au dispositif experts associés avec le MASAF, un bilan contenant votre nom, prénom et un bilan de l'ensemble des actions en tant qu'experts associés (nombre de missions réalisées, nombre de demi-journées consacrées) réalisé par les agents de votre institution sera adressé à votre institution pour suivi.

La durée de conservation des données est de 2 ans à compter de :

- La dernière intervention ou participation à un événement lié au dispositif d'un expert associé

Cette durée de conservation sera réduite à 1 an à compter du dépôt de la candidature dans les cas suivants :

- Le refus de la candidature
- Le classement de la candidature comme sans suite

- La demande de réexamen du dossier de candidature sans suite donnée par le candidat.

La durée de conservation des données sur la plateforme démarches simplifiées est quant à elle de 1 an après la dernière décision liée à votre candidature.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les rectifier ou les effacer.

Contact du délégué à la protection des données de l'ENSFEA : dpo@ensfea.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données de l'ENSFEA, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL :

<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de ce projet. Nous vous remercions de l'attention portée à celui-ci.

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez que vous avez lu et compris les renseignements ci-dessus, que l'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante et que l'on a avisé que vous étiez libre d'annuler votre consentement, ou de vous retirer de ce projet en tout temps, sans préjudice. Vous consentez à candidater au dispositif experts associés de l'enseignement agricole, que les informations que vous fournissez seront exploitées pour l'opérationnalisation du dispositif et la mise en adéquation des demandes des établissements avec les champs d'expertise des experts, selon la réglementation européenne de la protection des données en vigueur.

A remplir par le candidat :

Je consens à candidater au dispositif experts associés de l'enseignement agricole, que les informations que j'ai fournies seront exploitées pour l'opérationnalisation du dispositif et la mise en adéquation des demandes des établissements avec les champs d'expertise des experts, selon la réglementation européenne de la protection des données en vigueur.

Nom :

Prénom :

Fait à _____, le _____

Signature :